



Cour constitutionnelle

Nouveaux arrêts prononcés

Numéro d'arrêt : 82/2023

Date d'arrêt : 25/05/2023

Numéro(s) de rôle : 7778 • 7781

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière » (article 41)

Mots-clés : Droit pénal - Police de la circulation routière - Infractions en matière de roulage - Déchéance du droit de conduire - Sursis - Obligation d'imposer une partie effective d'une durée minimum de huit jours

Dispositif : Non-violation

Texte de l'arrêt : <https://www.const-court.be/public/f/2023/2023-082f.pdf>

En bref : L'obligation faite au juge d'infliger au moins une période effective de huit jours s'il prononce la déchéance du droit de conduire et veut accorder un sursis, est constitutionnelle

Numéro d'arrêt : 83/2023

Date d'arrêt : 25/05/2023

Numéro(s) de rôle : 7793

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Ancien Code civil (article 347-1)

Mots-clés : Droit civil - Adoption simple - Adoption précédente par un beau-parent - Nouvelle adoption - Conditions - Impossibilité d'une adoption ultérieure par l'autre beau-parent

Dispositif : Violation (article 347-1 de l'ancien Code civil, lu en combinaison avec l'article 353-18, alinéa 1er, première phrase, du même Code, en ce qu'il s'oppose à ce qu'une personne majeure qui a déjà bénéficié d'une adoption simple par un beau-parent bénéficie également, dans les circonstances décrites en B.2.2, d'une adoption simple par son beau-parent dans l'autre ligne parentale)

Texte de l'arrêt : <https://www.const-court.be/public/f/2023/2023-083f.pdf>